

Désistement au CRFPA et bourses

Par **juristeenherbe86**, le **06/04/2014** à **13:40**

Bonjour à tous !

Actuellement étudiante au sein de l'Institut d'Etudes judiciaires, je perçois actuellement les bourses du CROUS au titre de cette inscription.

Or, il se trouve que j'ai réussi un concours de la fonction publique, dès lors je vais faire l'école nationale des finances publiques à compter du mois de juin. Donc je ne pourrais pas me présenter à l'examen d'entrée au CRFPA qui a lieu en septembre 2014.

Je voulais donc savoir si du fait d'un désistement à l'examen d'entrée au CRFPA, le CROUS avait la possibilité de me redemander les sommes perçus ?

Merci à ceux qui éclaireront ma lanterne,

Par **bulle**, le **06/04/2014** à **19:34**

Bonjour,

A ma connaissance non, cela n'aura pas d'influence sur les bourses.

Cependant, cela peut avoir une influence si vous avez des obligations à l'IEJ comme vous présenter à certains cours où on relève votre nom par exemple.